

Publié le 13 mars 2026



ARRETE N°A_2026_n° 03.06
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : SCI LES BARETTES représentée par Madame PARISIEN Evelyne

Domicilié : **384, route de Châteauneuf-Du-Pape 84700 SORGUES**

Pour : Construction de deux bâtiments.

Adresse : Boulevard Salvador Allende

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par SCI LES BARETTES représentée par Monsieur PARISIEN Pierre
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 24 A0099, délivré favorable en date du 22 avril 2025,

CONSIDERANT que le numérotage des immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,
CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Numéro de voirie	Nom de la voie
BX 49	1300	Boulevard Salvador Allende

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Fait à Sorgues, 06/03/26

Le Maire,

Thierry LAGNEAU



Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.